

PLATEFORME POLITIQUE

Avant-propos

La plateforme politique de l'Alliance Royale s'adresse aux royalistes, d'une part, pour leur donner quelques clefs leur permettant de parler de la royauté non pas comme un rêve, mais comme un vrai projet politique, actuel et concret. Elle s'adresse aussi à tous ceux qui s'interrogent sur les institutions, sur les grandes lois de sociétés, sur la place de la France dans le monde dans une perspective de bien commun. Le principe royal permet de poser les problèmes différemment, et de trouver facilement des réponses qui découlent du bon sens et de la loi naturelle. Il faut pour cela accepter de sortir du cadre républicain, de son enfermement idéologique, et de l'emprise que deux siècles de propagande ont exercée sur les consciences. La plateforme politique de l'Alliance Royale est donc aussi un réquisitoire contre la république issue des Lumières et de la révolution, cette république de l'âge post-moderne qui va au bout de sa logique, entraînant la France dans le désastre. Elle s'adresse enfin à ceux qui auront la lourde tâche de mettre en place les institutions et les grandes réformes de société qui accompagneront une réinstallation de la royauté. Les circonstances, les forces en présence, la volonté même du souverain auront leur influence : c'est pourquoi, elle n'est pas un programme, mais bien une... plateforme. Admettons cependant qu'elle n'est ni un traité de philosophie ni une œuvre universitaire : elle n'appartient à aucune école de pensée ; elle est le fruit d'une réflexion libre, concrète, empirique, fruit de plus de dix ans d'expérience dans le combat politique, en espérant qu'elle apportera aux lecteurs quelques réponses aux questions qu'il se pose nécessairement en ouvrant ces pages.

Bruno Castanier, rédacteur.

SOMMAIRE

UNE REFONDATION POLITIQUE.....	3
Les valeurs royales	3
Une ambition pour la France	4
Entre continuité et rupture	5
LE ROI REGNE	6
La personne royale	6
Les symboles royaux	6
Les prérogatives royales	7
LA REFORME DES INSTITUTIONS	8
Le Haut Conseil	8
Le ministère d'État	8
Le Gouvernement	9
La représentation parlementaire	9
Les collectivités territoriales	10
Les franchises communales	12
La continuité de la représentation	12
La démocratie directe	13
LES GRANDES REFORMES DE SOCIETE.....	15
La famille	16
L'école	16
La solidarité sociale	17
La nationalité française	17
La fonction publique	18
L'armée de volontaires	19
LA FRANCE DANS LE MONDE.....	20
La souveraineté des États	20
Les espaces de coopération	21
CONCLUSION : TROIS THEMES CLES	22
La fin du régime des partis	22
La mutation économique et sociale	23
La confiance en l'avenir	24



UNE REFONDATION POLITIQUE

Les valeurs royales

Notre démarche politique est fondée sur des valeurs immuables : la dignité de la personne et la famille, le bien commun, la souveraineté et la justice, la liberté de chacun et l'unité de tous.

Nous voulons fonder notre projet politique sur des valeurs magnifiques, des valeurs royales, ce terreau fécond sur lequel les lys de France se sont élevés, des valeurs nourries par la prudence et par les siècles, aujourd'hui et plus que jamais témoins de la vérité, en cette époque où tant de repères ont été salis, abolis ou récupérés par des idéologies inhumaines.

Nous mettons d'abord et avant tout au cœur de nos convictions la dignité de la personne humaine, de sa conception à sa mort naturelle ; nous affirmons que le devoir le plus sacré d'une société est la protection des plus faibles ; nous considérons que tout homme a une vocation spirituelle et ne peut, de ce fait, se résumer à sa fonction politique, sociale ou économique ; nous ne voulons pas d'une solidarité d'État, qui enferme la personne dans un assistanat inhumain et généralisé ; nous voulons des solidarités authentiques, qui appellent la responsabilité de chacun et préservent la dignité de tous.

Cette dignité s'acquiert et se développe essentiellement au sein de la famille ; celle-ci n'est pas une association temporaire d'individus, mais constitue le cadre naturel dans lequel les enfants, avenir du pays, peuvent pleinement se construire et développer leur vocation propre. Elle est aussi le lieu de l'altérité homme femme, indispensable facteur de créativité et d'harmonie dans une société digne de ce nom. La royauté, institution politique incarnée dans une famille, est la mieux à même de porter et de développer ces valeurs.

Selon cette conception, notre pays, notre histoire et notre culture apparaîtront plus encore comme le bien commun des Français, constituant, particulièrement pour les plus démunis d'entre eux, un cadre politique familial, protecteur et pertinent, ainsi qu'un environnement culturel et naturel. Nous sommes fiers de notre pays qui s'est forgé, pour l'essentiel, sous le règne de nos rois, contrairement à ce que prétendent les thèses néo-révolutionnaires. Nous aimons la France, avec son patrimoine humain et naturel si riche et si varié ; nous aurons à cœur de le préserver, de le développer et de le transmettre aux générations futures comme nous l'avons nous-mêmes reçu en héritage.

Or, la préservation de notre bien commun n'est possible que si la France est souveraine. Cette souveraineté, qui est la liberté des nations, lui est nécessaire pour vivre en paix et prospérer dans un monde de plus en plus complexe. Pilier fondateur de la royauté capétienne, chèrement acquise par les générations qui nous ont précédés, elle est en grave péril : nous aurons à cœur de la défendre et de la transmettre intacte aux générations futures.

Il en est de même pour nos **libertés** qui, elles aussi, font partie de notre héritage : nos libertés, celles de nos familles, de nos associations et de nos entreprises, et dont l'État ne devrait être que le serviteur ; libertés politiques également, confisquées par le régime des partis ; libertés qui mesurent concrètement la responsabilité de chacun à faire le bien ; voilà pourquoi, dans la plus grande tradition capétienne, nous appelons de nos vœux un royaume « hérissé » de libertés.

Or, il n'y a pas de libertés sans **justice**. Il faut en finir avec la caricature de justice dont nous sommes aujourd'hui les témoins : un égalitarisme stérilisant, une victimisation des coupables et un étouffant carcan de lois et de règlements qui déresponsabilise les Français. Notre peuple a besoin d'une justice équitable, une justice déliée des factions politiques, des oligarchies et des intérêts particuliers, une justice

qui défende les plus humbles contre l'arbitraire des puissants, un idéal que nos rois capétiens, du premier d'entre eux à nos princes actuels, ont tous incarné.

Il est pour cela plus que jamais nécessaire, pour la France, de reconquérir son **unité fondamentale**. Notre pays n'est pas une masse informe d'individus ; il est fait de personnes, de corps sociaux et de régions aux particularismes variés, unis par une culture commune mais prompts à la querelle. Seule la royauté peut non seulement préserver leurs identités, mais en plus les réconcilier autour d'une personne, alors que la pratique politique aujourd'hui les divise en partis, clans et idéologies : la cohésion, voilà la force d'une nation.

Ces valeurs ont permis à la France de s'élever et de prendre parmi les peuples une place éminente, de construire une société où, plus que partout ailleurs dans le monde, la dignité de la personne est respectée. Mais elles ont été déformées par une idéologie nourrie des plus grandes erreurs et mensonges philosophiques se propageant dans toute la sphère politique et sociale.

Une ambition pour la France

Dans le respect de ces valeurs, nous appelons à une refondation politique en France, articulée autour du principe royal, et conduisant à de profondes réformes des institutions politiques et des lois de société actuelles.

Devant le désastre que nous observons, il ne suffit plus de chercher à colmater les brèches. Il nous appartient à nous, Français d'aujourd'hui, de reconstruire notre pays : son harmonie, sa prospérité et son avenir. Personne ne le fera à notre place. Il y va de notre bonheur, de celui de nos enfants, de celui des générations futures, et de tous ceux qui, à travers le monde, aiment la France et lui font confiance. Notre pays doit être libre, respecté à l'extérieur comme à l'intérieur, prospère, uni et solidaire, politiquement stable et capable de transmettre à ses enfants son patrimoine culturel et naturel. Nous voulons que les libertés publiques, la paix civile et la dignité des plus faibles soient protégées, que la loi et la justice soient indépendantes des pressions partisans.

Or le régime actuel est à bout de souffle et ne permet plus de faire face. Il laisse dilapider l'héritage culturel et humain des Français ; il les divise par des querelles idéologiques partisans ; il ne donne plus d'espérance à nos enfants ; il prépare, par son impéritie, des jours sombres et risque finalement de tourner en dictature ou anarchie. La république française est au bord de la faillite.

Voilà pourquoi, devant ce désastre, nous appelons à une refondation politique pour la France, pour que le pouvoir puisse enfin mener des actions justes et durables, pleinement orientées vers le bien commun et la pérennité de notre pays.

Bien entendu, cette refondation s'appuiera sur l'institution royale. Seule une monarchie peut permettre à la France de prospérer, de vivre en harmonie et de préparer son avenir. En effet, le roi, contrairement à un Président de la république, est par nature délié des querelles partisans, incontesté dans sa nomination et soucieux de transmettre son héritage.

Bien sûr, une monarchie représentative ne suffira pas. Sans rôle politique effectif, le roi n'est pas un véritable souverain. C'est pourquoi nous voulons une réforme des institutions politiques ordonnées autour du principe monarchique. Il faut aujourd'hui réformer l'État, la représentation des Français et celles des collectivités territoriales, selon les principes de subsidiarité et de liberté publique.

Quoiqu'il en soit, la refondation politique ne fera pas l'économie de grandes réformes de société. Nous voulons en particulier redonner sa place à la famille, libérer l'école, assainir la fonction publique,

redonner un sens à la nationalité française et confier à chaque homme de ce pays la responsabilité de le défendre. Nous voulons rendre à tous la liberté d'entreprendre et celle de bâtir une solidarité plus humaine.

Gardons bien à l'esprit cependant que l'affirmation du principe royal, la réforme des institutions politiques et la réforme des lois de société forment un tout cohérent. L'une ne va pas sans les autres.

Entre continuité et rupture

Nos propositions retiennent des institutions actuelles ce qu'elles ont de meilleur : la fonction suprême étant assumée par un roi ; elles sont en rupture, en revanche, avec l'idéologie démocrate issue de la Révolution française.

Contrairement à l'esprit révolutionnaire qui a encore cours de nos jours, nos propositions ne font pas « du passé table rase ». La monarchie n'a d'ailleurs jamais rompu avec un contexte social et politique préexistant, ce qui lui a permis de perdurer et d'évoluer au fil des siècles. Sans le renversement des valeurs qui a provoqué la Révolution, nul doute que la monarchie française aurait, comme aux siècles précédents, épousé les évolutions de son temps.

Ainsi, fidèles à cet esprit de continuité, nos propositions ne rompent pas complètement avec les institutions politiques existantes. Elles reprennent certains principes de la constitution de la V^e république, telle qu'elle était à son origine, principes qui voulaient restaurer l'autorité régaliennne en la personne du Président, et faire de lui un arbitre au-dessus des mêlées, délié des factions. Elles en retiennent ce qu'elle a de meilleur, mais en leur donnant du sens : la fonction de chef de l'État est assumée par un roi.

Nos propositions ne rompent pas non plus avec toute forme de démocratie, si on comprend ce terme comme la participation des Français à la vie publique directement ou à travers leurs représentants. Mais elles mettent en évidence la nécessité, à travers une démocratie vraiment « représentative », de rendre aux Français leurs responsabilités politiques aujourd'hui confisquées par le régime des partis, et de renoncer au « démocrate » révolutionnaire, érigé en unique principe de légitimité politique.

Nous insistons donc sur la continuité de nos propositions avec l'organisation politique telle que nous la connaissons aujourd'hui.

En revanche, nos propositions sont bien en rupture avec le système totalitaire, partisan, oligarchique et technocratique, issu de la Révolution française dont il tire son idéologie. Un système totalitaire parce qu'aucun espace d'expression politique n'existe en dehors de lui et parce que l'État exerce son empire sur toute la vie publique ; un système partisan parce qu'il repose sur le régime des partis qui suscite la division et enferme le débat dans des querelles de pouvoir stériles ; un système oligarchique, car il profite à une minorité politique et financière qui manipule l'opinion ; un système technocratique enfin, parce que le pouvoir est de fait exercé par une administration inamovible, complètement coupée des réalités, et qui ne pense qu'à légiférer.



LE ROI REGNE

La personne royale

Le roi, représentant de la France, inscrit dans une tradition capétienne, est garant de la justice et de la paix, arbitre des institutions et des libertés publiques, dépositaire des intérêts fondamentaux de notre pays.

Qu'on se le dise et qu'on se le répète : notre mouvement a pour vocation de convaincre nos compatriotes de la nécessité de rétablir la royauté et d'œuvrer à son avènement. Elle n'a pas vocation à désigner la personne du roi ni la famille dont il sera issu. Elle est à cet égard « a-dynastique ». Quand le temps sera venu, dans un processus qui impliquera nécessairement les forces vives de la nation, la royauté s'imposera d'elle-même par la rencontre d'un prince avec son peuple.

A l'exemple de nombreuses monarchies européennes, nous estimons que la France a besoin d'être représentée par une personne qui transcende les querelles partisans et donne au monde l'image d'un pays uni. Le roi est donc d'abord et fondamentalement le représentant de la France qui incarne et personnifie la nation.

Cependant, le roi est aussi le garant de la justice et de la paix sans lesquelles le bien commun ne saurait exister. Il est également l'arbitre des institutions politiques et des libertés publiques. Il est enfin dépositaire des intérêts fondamentaux de notre pays : sa souveraineté, son unité et sa continuité. Cela constitue sa mission régaliennne dans laquelle il exerce son autorité.

Le roi ne tient sa légitimité ni de lui-même, ni d'un consensus temporel, ni d'une élection politique, ni même d'une constitution, mais de l'institution royale dont il est le successeur, et par là même seul capable d'assumer la mission régaliennne nécessaire au bien commun de notre pays. Il est catholique, parce que le substrat culturel, sur lequel la France s'est construite, l'est également, et parce qu'il est ainsi soumis, par son sacre, à une morale qui lui est opposable.

Les symboles royaux

La couronne, la main de justice, l'épée et l'anneau sigillaire rappellent les serments du roi pour le bien commun et la sauvegarde de la France.

Lors de son sacre, le roi reçoit les attributs de sa fonction :

- la **couronne royale**, qui symbolise son autorité souveraine,
- la **main de justice**, qui le désigne comme l'arbitre impartial et le garant de la justice,
- l'**épée**, qui symbolise la force au service de la paix,
- et l'**anneau sigillaire**, qui symbolise l'union du souverain avec son peuple.

Le drapeau blanc est relevé comme emblème royal, le drapeau tricolore demeurant celui de la nation.

L'Alliance Royale propose enfin que la fête nationale soit déplacée du 14 au 27 juillet, date anniversaire de la victoire fondatrice de Bouvines, le 15 août demeurant la fête patronale de la France.



Les symboles royaux

Les prérogatives royales

Le roi est la clef de voûte de l'édifice politique : chef de l'État, chef de la diplomatie et des armées, chef de la magistrature, et arbitre des institutions.

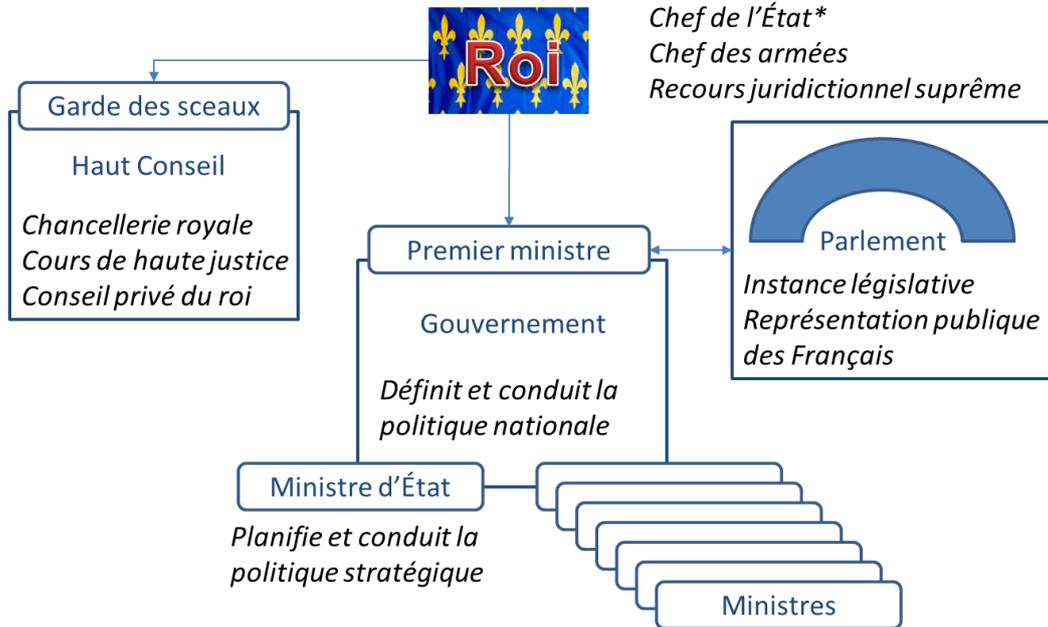
Le roi est la première institution, principe et clef de voûte de tout l'édifice politique.

- **Chef de l'État**, il fixe au Gouvernement les orientations politiques d'intérêt national ; il promulgue les lois et nomme le premier ministre qui lui présente sa politique ; il est fondé à contester toute politique ou toute loi qui irait à l'encontre des intérêts de la France ;
- **Chef de la diplomatie**, il signe les traités et les alliances, et déclare la guerre si nécessaire ; il est le premier représentant de la France aux yeux du monde et reçoit à ce titre les Ambassadeurs étrangers ;
- **Chef des Armées**, il décide de l'engagement des forces militaires, seules ou dans le cadre d'alliances, en temps de guerre, dans des opérations de sécurité ou en coopération avec les autorités civiles ; il garantit à chacun la liberté de défendre son pays et protège l'armée contre les empiètements d'ordre politique ;
- **Chef de la magistrature**, il est l'arbitre des institutions dont il garantit le fonctionnement et l'intégrité ; il nomme le Garde des Sceaux et protège l'indépendance de la justice ; il constitue le recours juridictionnel suprême et intervient de plein droit si la cohésion nationale est menacée par des fractures sociales ou par l'installation de lois et de pratiques dirigées contre les plus faibles.

Dans les propositions de l'Alliance Royale, le roi reprend dans une large part les prérogatives du président de la Vème République. Mais, délié des factions politiques et de l'esprit partisan, le roi est capable, contrairement au président, d'assumer pleinement cette fonction.



LA REFORME DES INSTITUTIONS



* Le roi représente la France, donne au Gouvernement ses orientations régaliennes, nomme le Premier ministre, le Ministre de la justice (Garde des sceaux) et le Ministre d'État, préside le conseil des ministres, promulgue les lois, signe les traités et les alliances, et décide des engagements militaires.

L'organisation du pouvoir

Le Haut Conseil

Le Haut Conseil est l'institution royale par excellence ; cour de haute justice, chancellerie et conseil privé du roi, il est présidé par le Garde des Sceaux, assiste le souverain dans sa charge et prépare ses décisions.

Le Haut Conseil est une instance à créer. Il répond à la nécessité de **donner au roi une institution qui lui soit propre** et lui permette d'assumer sa fonction. C'est l'institution régalienne par excellence.

- Le Haut Conseil est d'abord une **cour de haute justice** ; il instruit et juge au nom du roi les affaires relevant de la justice régalienne, en particulier la grâce royale et les recours et, d'une façon générale, tous les cas engageant l'unité, la souveraineté et la pérennité de la France. Le Conseil de la magistrature est placé sous sa tutelle.
- Le Haut Conseil est également une **chancellerie** ; il relit les lois et en prépare la promulgation par le roi ; il instruit les questions relevant de l'autorité royale et prépare sa signature.
- Enfin, le Haut Conseil est un **conseil privé** dans les orientations régaliennes que le roi pourra donner au Gouvernement dans tous les domaines relevant de sa compétence.

Les membres du Haut Conseil sont nommés par le roi. Le Garde des Sceaux en est le président : en cas d'indisponibilité du souverain, il assure la continuité de la fonction régalienne.

Le ministère d'État

Le ministère d'État planifie et conduit la politique stratégique de la France : diplomatie, opérations militaires et sécurité nationale ; il agit dans le cadre de la politique du Gouvernement.

Le ministère d'État est une nouvelle instance à créer. Il correspond à la nécessité de mener au sein du Gouvernement une politique stratégique cohérente et coordonnée.

- Ministère de mission, **il planifie et conduit la politique stratégique de la France** c'est-à-dire l'ensemble des actions intéressant la souveraineté et la sécurité nationale, en particulier les opérations militaires, la diplomatie et la sécurité nationale.
- A sa tête, **le ministre d'État**, nommé par le roi, participe aux travaux du Gouvernement, sous l'autorité duquel il se place.
- Cependant, en cas d'exception, le ministre d'État peut être **saisi directement par le souverain**, cette disposition remplaçant l'article 16 de l'actuelle constitution.

Ainsi, le ministère d'État, par son existence même, rend inutile la constitution d'un « domaine réservé », absurdité que la Vème république a été obligée de consentir.

Le Gouvernement

Le Gouvernement définit et conduit la politique de la France, qu'il présente au Parlement et soumet au roi. Le nombre de ministères est réduit au strict nécessaire.

Comme dans l'actuelle constitution, le Gouvernement définit et conduit la politique de la France au niveau national, mais :

- Il présente sa politique générale au Parlement avant de la soumettre *in fine* à l'approbation du souverain.
- Le nombre de ministres est ramené à huit. Sept ministres dirigent les principales administrations de l'État, à savoir l'intérieur, les armées, les affaires étrangères, la justice, les finances, l'industrie et le service public, auxquels s'ajoute le ministère d'État.
- Le premier ministre, qui dirige l'action du Gouvernement, est nommé par le roi et nomme les ministres (sauf le Garde des Sceaux et le ministre d'État, eux aussi nommés par le roi).

Ainsi, le rôle du gouvernement ne change pas fondamentalement par rapport à celui prévu par la Vème République. Mais, aujourd'hui, la pratique républicaine et la position paradoxale du président de la république, qui n'est finalement que le chef du parti au pouvoir, ont fait du Gouvernement un enjeu de basse politique. La multiplication des portefeuilles ministériels, qui relève plus de la communication politique que d'un réel besoin, y a par ailleurs largement contribué. Au contraire, avec les réformes institutionnelles proposées par l'Alliance Royale, le Gouvernement peut retrouver, dans un contexte monarchique, la place qui est la sienne.

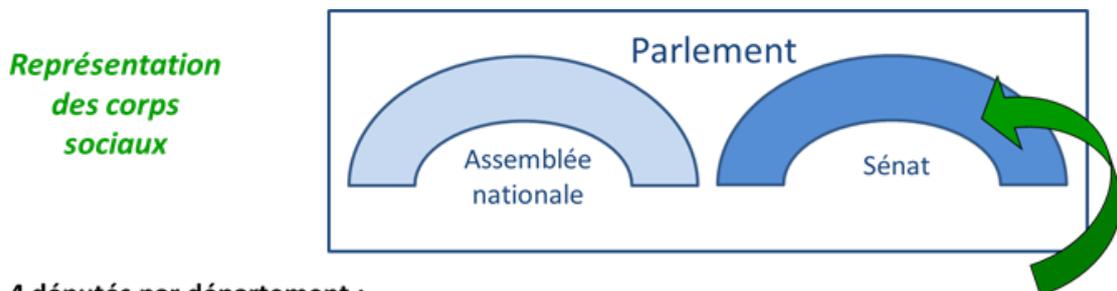
La représentation parlementaire

Les députés sont élus dans chaque département par les « corps sociaux » constitutifs de la nation ; les sénateurs, élus au suffrage universel proportionnel, représentent quant à eux les grands courants d'opinion.

Le Parlement de la Vème république n'est pas représentatif. « Elus de la nation », les députés ne représentent rien, en dehors des partis qui les ont investis. Il faut donc ancrer la représentation nationale dans le pays réel, en réformant le mode électoral :

- Les **députés** sont élus par des collèges électoraux, représentant les grands corps sociaux devant lesquels ils sont responsables.
- Chaque collège élit un député par département (qui devient ainsi la circonscription électorale) : le collège des familles élit les « **députés des familles** », le collège des entrepreneurs élit les « **députés des patrons** », le collège des salariés élit les « **députés du travail** », et le collège des conseillers municipaux élit les « **députés des communes** ».
- Le **sénat**, quant à lui, est élu au suffrage universel direct proportionnel, afin de représenter comme aujourd'hui les principaux courants politiques en France.
- Comme dans l'actuelle constitution, le Parlement vote les lois, examine et éventuellement censure l'action du Gouvernement dans son domaine de compétences. Le rapport entre les deux chambres, prévu par la Constitution de la V^e république, est maintenu.

Il est clair que la république ne peut pas tolérer une telle évolution du mode de représentation. Il faut que les députés demeurent des « représentants de la nation » pour que le principe de la « volonté générale » ait un sens et que l'État, ainsi légitimé, puisse appliquer une emprise *de facto* sur toute la vie publique. La question de la représentation parlementaire ne peut donc être reposée que dans un contexte institutionnel nouveau : la royauté. Celle-ci a besoin en effet de recueillir l'assentiment populaire, et c'est dans une représentation réelle du pays réel qu'elle la puisera volontiers.



4 députés par département :

1. Député des **communes**
Élu par le collège des élus locaux : maires et conseillers municipaux
2. Député des **familles**
Élu par le collège des chargés de famille : parents et/ou mariés
3. Député des **patrons**
Élu par le collège des entrepreneurs : chefs d'entreprise, paysans, artisans et professions libérales
4. Député du **travail**
Élu par le collège des salariés en activité ou au chômage

Représentation des « idées »

Sénateurs :

Elus au suffrage universel direct proportionnel

La représentation parlementaire

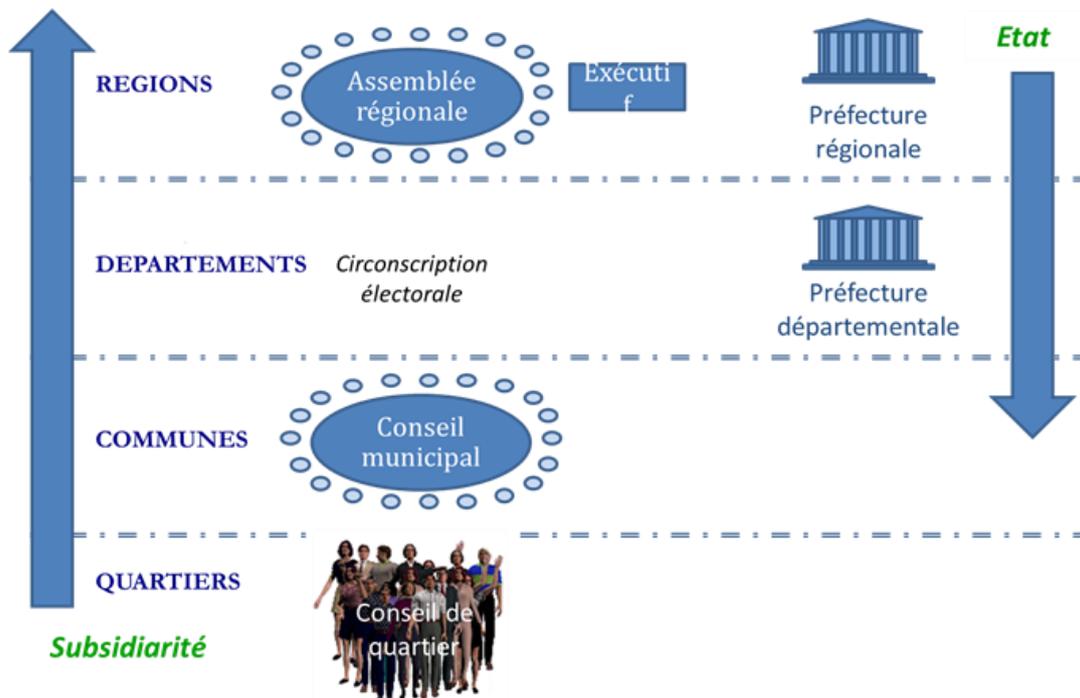
Les collectivités territoriales

Les conseils départementaux sont supprimés, les départements demeurant l'échelon préfectoral principal ; les conseils régionaux deviennent des assemblées régionales.

La réforme territoriale est une nécessité afin de simplifier le « mille-feuille » républicain :

- **Les conseils départementaux sont supprimés** mais les départements demeurent les échelons préfectoraux et administratifs principaux ; ils deviennent, en outre, les circonscriptions pour l'élection des députés.
- Les conseils régionaux deviennent des **assemblées régionales** où siègent les députés élus dans les départements (voir nos propositions sur la réforme parlementaire) ; ceux-ci désignant un exécutif qui définit et met en œuvre la politique régionale, principalement dans le domaine économique et culturel. Les collectivités d'outre-mer sont quant à elles dotées d'assemblées territoriales ayant des prérogatives renforcées en matière culturelle, éducative et sociale.
- **La répartition des prérogatives** entre les communes, les régions et l'État fait l'objet d'une loi organique, débattue à l'Assemblée nationale selon le principe de subsidiarité et promulguée par le roi.
- L'État est représenté dans les régions et départements par les **préfets**, chefs de l'administration et garants des institutions : ils veillent en particulier à l'autonomie des communes et au bon fonctionnement de la démocratie représentative.

La république ne parviendra pas à accoucher d'une simplification territoriale car elle ne lâchera jamais le contrôle de l'État sur les régions, qui fait partie de son ADN jacobin. L'esprit de la royauté suppose au contraire un édifice bâti sur des fondations territoriales claires et représentatives, le roi et l'État assurant alors un rôle protecteur, régulateur et arbitral.



L'organisation territoriale

Les franchises communales

Les communes reçoivent du roi une franchise communale qui garantit leur autonomie politique ; les conseils de quartier sont institués avec un rôle syndical : ils constituent les conseils municipaux.

Les communes constituent les fondations de l'édifice politique territorial. Elles sont le lieu privilégié de la démocratie locale, des libertés publiques et de l'engagement politique des Français. Elles doivent s'ancrer localement et gagner en autonomie.

- Les **conseils municipaux** demeurent les principaux échelons politiques locaux ; ils disposent d'une véritable autonomie dans l'action sociale et familiale, le logement, l'urbanisme et le développement économique local.
- Les communes reçoivent ainsi une **franchise communale** octroyée par le roi, qui garantit leur autonomie politique dans leur domaine de compétences.
- Par conséquent, les syndicats de communes, auxquels les municipalités sont libres d'adhérer, **remplacent les communautés de communes** qui sont *de facto* supprimées.
- Les **élections municipales** n'ont plus lieu dans le cadre de campagnes nationales, mais sont échelonnées afin de les rendre indépendantes du jeu politique national.
- Les conseillers municipaux sont **élus par quartiers**, siègent à la fois au conseil de quartier et en séances plénières au conseil municipal de leur commune. Les conseils de quartier sont ainsi généralisés, avec un rôle essentiellement syndical.

Cette idée de franchise communale est absolument étrangère à l'esprit républicain. Le maire est en effet, selon la république, le « représentant de l'État » (ce qui est en soi une forfaiture puisqu'il est en réalité l'élu de ses concitoyens) : il n'y a donc pas de libertés communales possibles. De plus, les communes sont un maillon essentiel du jeu des partis politiques, d'où le processus de regroupement de communes, plus faciles à politiser, que nous observons aujourd'hui. Si bien que la république déconstruit progressivement le tissu communal, sur lequel, au contraire, la royauté s'appuiera tout naturellement.

La continuité de la représentation

Les députés siègent à la fois aux assemblées régionales et à l'Assemblée nationale : ils représentent personnellement les Français « à tous les étages politiques »

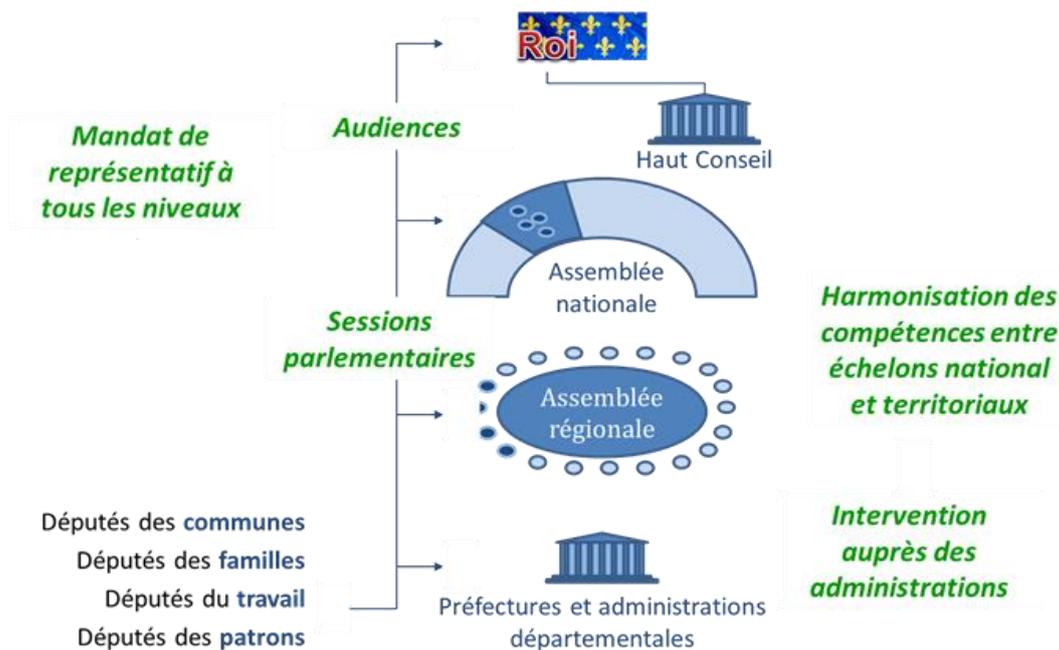
Selon le principe de « continuité de représentation », les députés représentent leurs électeurs à tous les échelons de l'édifice politique :

- ils sont d'abord les représentants de leur collège auprès des autorités préfectorales et administratives du **département** ;
- ils sont ensuite membres de **l'assemblée régionale** ;
- ils siègent enfin à **l'Assemblée nationale**.

Ils sont naturellement fondés à demander une audience au roi, couronnant ainsi leur mandat représentatif au sommet de l'État.

La continuité de la représentation n'est pas pensable dans cette république qui se sert de l'opacité démocratique pour distribuer des sièges. Elle est en revanche un point important des propositions de

l'Alliance Royale puisqu'elle permet aux Français d'être représentés de façon directe à tous les échelons politiques, jusqu'au niveau de l'État. Elle est en cela l'expression la plus manifeste de la rencontre du peuple avec son souverain à travers ses représentants.



La continuité de la représentation

La démocratie directe

La démocratie directe, à partir de référendums d'initiative populaire, est une procédure d'exception qui permet de faire adopter ou rejeter une loi, sans que ni l'appareil politique ni les partis, ne puissent s'y opposer.

Le système de « démocratie directe » est institué à tous les échelons politiques, de la commune à l'État, en tant que **procédure d'exception** :

- Une pétition, rassemblant un nombre de suffrages suffisant, provoque la tenue d'un **référendum dit « d'initiative populaire »**, au niveau local, régional ou national, dont le résultat est exécutoire.
- Cependant, la démocratie directe est encadrée par l'État et soumise à **l'approbation du souverain** au niveau national et du préfet au niveau communal et régional ; ce sont eux qui autorisent le référendum et en promulguent la décision.

La démocratie directe constitue ainsi le recours du peuple contre les pouvoirs établis, non pas tant comme une contestation des autorités politiques régulières, mais comme un appel du peuple à son roi, ou au préfet agissant en son nom.

LES GRANDES REFORMES DE SOCIETE

Au-delà de cette refondation des institutions politiques, nous demandons des réformes profondes dans le fonctionnement de la société, afin de donner à notre pays une base solide pour prospérer, vivre dans la paix, la souveraineté et la justice et préparer son avenir. C'est ce que nous appelons les grandes réformes de société.

Sans ce type de réformes, la France continuera à errer de paradoxe en paradoxe, laissant la place à de multiples dysfonctionnements et privilèges :

- **Paradoxe** d'une famille à qui l'on demande tant mais à qui on donne si peu ;
- **Paradoxe** d'une école supposée être le creuset de la nation mais qui la désintègre ;
- **Paradoxe** d'un système d'aide sociale fondé sur l'emploi et non sur la justice ;
- **Paradoxe** d'une citoyenneté abondamment distribuée dans un pays qui n'intègre plus ses immigrés ;
- **Paradoxe** d'une fonction publique qui veille à ses privilèges mais en oublie ses devoirs ;
- **Paradoxe** d'une armée représentant la France en armes mais qui n'est plus qu'un service de l'État.

La famille

La famille, fondée sur le mariage, est politiquement représentée et juridiquement renforcée ; le statut des mères de famille est institué ; l'accueil des enfants non désirés ou handicapés est facilité.

Face à l'individualisme de l'idéologie républicaine et à la déconstruction de la famille que connaissent nos sociétés, la famille est renforcée juridiquement et politiquement :

- Elle est **constitutionnellement reconnue** comme une institution de nécessité publique, fondée sur le mariage d'un homme et d'une femme et destinée à recevoir et éduquer les enfants ; il appartient au père de lui donner son nom.
- Les **mères de famille** disposent d'un statut propre leur donnant droit à une allocation d'éducation, une protection sociale et une retraite, ainsi qu'à des emplois réservés de la fonction publique.
- La famille est **représentée politiquement** par les députés des familles dans le cadre de la démocratie représentative. Le **conseil pour la famille** est créé ; il est rattaché au Haut Conseil et a pour but de donner des orientations de politique familiale au Gouvernement.
- La **vocation d'accueil** de la famille est affirmée : l'adoption est facilitée, en particulier celle des enfants non désirés ; les familles sont en outre aidées par l'État pour prendre en charge les enfants handicapés et les personnes âgées dépendantes.

L'idéologie républicaine considère qu'il n'y a rien entre l'Etat et l'individu. Elle ne voit ainsi dans la famille qu'une association d'individus et non la cellule fondamentale de la société. Avec les propositions de l'Alliance Royale, la famille retrouve la première place et le roi, par la nature même de l'institution qu'il incarne, en est le protecteur naturel.

L'école

Le monopole éducatif de l'État est abrogé : les établissements sont responsabilisés, le libre choix scolaire est institué, et l'enseignement professionnel est revalorisé.

Le monopole de l'État sur l'éducation est abrogé afin de limiter son emprise sur la population, assouplir le système scolaire, remettre du bon sens dans les méthodes éducatives, et rapprocher l'enseignement de la société réelle.

L'Alliance Royale propose pour cela :

- **de libérer les établissements** : ils deviennent responsables de leurs méthodes pédagogiques, de leurs programmes, et du recrutement des enseignants ;
- **d'instituer le libre choix parental** : la carte scolaire est abrogée, l'État s'assurant cependant que tous les enfants puissent être scolarisés ;
- **de revaloriser la formation professionnelle** : avec une orientation dès l'âge de 14 ans, la suppression du collège unique et des conventions d'apprentissage avec les groupements professionnels.
- **de replacer l'État dans un rôle essentiellement régulateur** : examens d'État, contrôle de l'emploi des ressources publiques, scolarisation ou prise en charge des défavorisés, équilibres régionaux, encadrement de l'enseignement professionnel.

Le monopole éducatif de l'État est une conséquence de l'idéologie républicaine qui prétend exercer son emprise sur toute la société. La remise en question du régime est un préalable indispensable à toute réforme de fond du système éducatif français.

La solidarité sociale

Le système social est inversé : l'État garantit à chacun une couverture minimale en complément des régimes privés et des prestations sociales de proximité.

La société française est malade parce que les Français ont renoncé à exercer leurs responsabilités sociales au profit d'un État surpuissant. C'est pourquoi l'Alliance Royale propose d'inverser le système social :

- Les prestations sont d'abord assurées **par les régimes privés** (mutuelles et assurances) ; **la sécurité sociale n'intervient alors qu'en dernier ressort**, au nom de l'État, pour garantir à tous le minimum vital.
- **L'État** couvre ainsi les risques santé graves ou chroniques pour délester les régimes privés (et les rendre ainsi accessibles au plus grand nombre) ; il assure un minimum social (soins et subsistance) pour les personnes déclarées en situation de précarité auprès des mairies ; il couvre enfin la défaillance des régimes privés dont il assure le contrôle.
- Ces prestations sont financées **sur son budget et non plus par les charges sociales** afin de diminuer le coût du travail et délier le bénéfice des prestations sociales de la possession d'un emploi : les syndicats perdent ainsi leur privilège de contrôle paritaire sur la sécurité sociale.
- **Les départements** constituent, sous l'autorité du préfet, l'unique échelon administratif de distribution des prestations sociales. Ils sont également chargés des dispensaires et des foyers d'accueil pour les personnes en situation de précarité (notamment les personnes âgées sans ressources).
- **Les mairies** assurent les prestations sociales de proximité : logement sociaux, crèches etc. Ce sont elles qui déclarent le statut de précarité. Elles doivent « connaître leurs pauvres » et s'assurer de leur prise en charge par les services sociaux.

La sécurité sociale donne à l'État un pouvoir démesuré sur la société, enferme les Français dans l'assistanat de masse et entretient une clientèle politique privilégiée. Il est utopique de vouloir réformer le système sans rompre avec la logique républicaine. La royauté le permettra parce que le roi est délié des factions, et parce qu'il appuie son autorité sur les libertés publiques.

La nationalité française

La citoyenneté française est réaffirmée. La naturalisation selon le « droit du sol » s'obtient par « adoption » des résidents étrangers. La carte de séjour est strictement temporaire.

La citoyenneté française doit être réaffirmée pour faire face à la sérieuse crise d'appartenance que connaît notre pays et limiter la « pompe aspirante » de l'immigration. Pour cela, il faut commencer par limiter les droits des étrangers en France et recadrer les conditions d'accès à la nationalité française.

Ainsi, l'Alliance Royale propose une réforme de la naturalisation et des droits des étrangers sur le sol français :

- Le « **droit du sol** » (selon le sens usuel du terme) n'est plus lié à la naissance sur le sol Français assortie d'une présence de cinq ans, mais il ouvre la naturalisation aux résidents étrangers qui en font la demande après une période probatoire de dix ans minimum sanctionnant leur **adoption** par la société française ;
- A l'inverse, la naturalisation par **mariage** est acquise par principe : les conditions suspensives (durée du mariage, communauté de vie, assimilation...) sont abrogées.
- Dans tous les cas, la naturalisation est assortie **d'une renonciation à la nationalité d'origine**.
- **Le statut de résident** est quant à lui encadré par une politique d'immigration examinée par le Haut Conseil et soumise à l'approbation du souverain. La carte de résident ne peut être obtenue, sauf exception, que dans le consulat de France du pays d'origine. Elle donne les mêmes droits que la citoyenneté à l'exception des droits de vote et d'association politique et syndicale, réservés aux citoyens.
- **Le titre de séjour** est strictement limité aux situations temporaires (travail saisonnier, études, etc.) et s'obtient lui aussi dans le consulat de France du pays d'origine. Contrairement au statut de résident, il ne donne accès ni aux prestations sociales ordinaires ni à la nationalité française.
- **Le statut de réfugié** est quant à lui accordé de façon discrétionnaire par le ministère des affaires étrangères, en fonction des situations politiques ; il ne donne pas plus de droits que les titres de séjour.

La République a toujours oscillé entre un nationalisme exacerbé et un universalisme béat. Aujourd'hui, elle ouvre les vannes de l'immigration : soi-disant inventeuse de la citoyenneté, elle ne fait en réalité qu'en dénaturer le sens. Demain, elle pourrait basculer dans le nationalisme étroit, qu'elle diabolise aujourd'hui, mais qui fait partie de son patrimoine. Un juste équilibre entre l'accueil des étrangers et la défense des droits des Français ne peut avoir lieu que sous la bannière d'un roi, souverain et protecteur de ses sujets.

La fonction publique

Le statut de fonctionnaire est ramené aux fonctions spécifiques de l'État : les privilèges octroyés sont une contrepartie des astreintes liées à leur fonction.

Notre pays souffre de son administration. Elle est bien trop nombreuse, et par conséquent coûteuse, lourde et responsable pour une grande part de l'inflation réglementaire dont elle se nourrit. L'Alliance Royale propose donc une réforme de fond de la fonction publique :

- **Le statut de fonctionnaire** est réservé aux fonctions spécifiques de l'État, notamment les magistrats, diplomates, préfets, inspecteurs du trésor, policiers, douaniers, pompiers et agents de la sécurité civile...regroupés en « corps de l'Etat ».
- **Le droit de grève et le droit d'association politique et syndicale** sont supprimés pour les fonctionnaires, tandis que la mobilité et la disponibilité sont généralisées ; mais la sécurité de l'emploi et les régimes de retraites particuliers sont maintenus en contrepartie.
- Sauf leur appartenance aux corps de l'État, les agents et cadres employés par les différentes administrations publiques acquièrent progressivement **un statut d'employé sous contrat** de l'État ou des collectivités territoriales.

- Les hauts fonctionnaires sont **recrutés dans la société civile et militaire** après une carrière professionnelle correspondant à leur domaine de compétence. Ils sont, comme les officiers de l'armée, **liés au roi**, et, de façon formelle, nommés par lui.

La fonction publique est l'ossature de la république : c'est inscrit dans ses gènes. La plupart des fonctionnaires bénéficient ainsi de privilèges sans rapport avec leurs devoirs, créant ainsi une fracture dans la société et empêchant toute réforme de fond. Pour en sortir, il faut changer de régime. Par son attachement aux libertés publiques, la royauté est seule capable aujourd'hui de remettre la fonction publique au service du bien commun et non plus au service d'un État surpuissant.

L'armée de volontaires

L'armée de volontaires est instituée. Expression de la nation en armes, elle n'est engagée que par le roi. Elle retrouve son rôle social et permet de mieux faire face à l'évolution des menaces.

La république a abandonné la conscription jacobine parce qu'elle ne répondait plus à l'évolution des menaces. Mais, coupée de la nation, l'armée dite « professionnelle » éprouve d'énormes difficultés à recruter et tend à être considérée comme un service de l'État. Il est donc essentiel de lui redonner sa place dans la société :

- L'armée de volontaires est placée sous l'autorité directe du roi, **chef des armées**, et ne peut être engagée qu'avec son consentement.
- Une **formation militaire** de base de quelques mois (les classes) est rendue obligatoire pour tous les hommes reconnus aptes. Les unités d'active et de réserve sont alors constituées de **volontaires** issus de cette formation ; elles sont chargées des interventions extérieures, de la protection de l'espace maritime, et forment le corps de bataille pour la défense du territoire.
- Les **régiments royaux** sont recréés dans les provinces pour la formation militaire des Français, la défense opérationnelle du territoire et le renforcement de la sécurité civile.

L'armée de volontaires telle que décrite ici n'est pas une idée neuve dans son principe, mais elle est difficilement compatible avec l'esprit républicain. En effet, le jacobinisme a conduit à la conscription de masse (le service militaire obligatoire) qui correspond à son esprit totalitaire, niant la responsabilité personnelle dans la défense de la patrie. L'armée professionnelle, qui l'a remplacée, répond à une conception utilitariste et économiste qui prédomine aujourd'hui dans l'idéologie républicaine. Avec la royauté, il est possible de sortir de cette impasse : les hommes libres se défendent eux-mêmes.



LA FRANCE DANS LE MONDE

Aucun pays d'Europe, pas plus la France qu'un autre, ne peut faire abstraction de son voisinage, comme une famille ne peut pas ignorer le quartier dans lequel elle vit. Aucun pays ne peut non plus se désintéresser des évolutions économiques et géopolitiques dans le monde, rendant plus que jamais nécessaire la collaboration entre les États.

En revanche, si la France renonce à sa souveraineté, elle disparaîtra non seulement en tant qu'État, mais également en tant que société. Or, l'Union européenne ne cache pas aujourd'hui son intention de se substituer aux États et les instances internationales s'inscrivent dans une perspective mondialiste.

Face à cette double réalité, l'Alliance Royale attire donc l'attention de ses compatriotes sur un double risque : celui du repli sur soi et d'enfermement idéologique ou xénophobe dans nos frontières nationales, et celui de la dilution de notre pays dans des espaces technocratiques sans âme et sans consistance, manipulés par des intérêts supranationaux. La république française, au cours de ses deux siècles d'histoire, est tombée successivement dans ces deux travers : le nationalisme virulent de ses débuts a laissé la place, au cours du XX^{ème} siècle, à son exact contraire, tout aussi radical et dangereux.

Ainsi, si l'Alliance Royale n'élude pas le débat sur l'Europe, et sur la place de la France dans le monde, bien au contraire, elle se place d'abord et avant tout dans une perspective résolument française. C'est pourquoi la « construction de l'Europe » et les alliances internationales doivent être d'abord et avant tout orientées vers la préservation des intérêts de la France. Elles ne doivent cependant pas nous faire oublier les solidarités naturelles que la France entretient avec d'autres peuples, mais que nos voisins européens ne partagent pas, ainsi que les espaces naturels de coopérations et d'alliances hérités de notre histoire.

L'Alliance Royale veut donc placer au cœur de toute coopération internationale deux principes fondamentaux : la souveraineté des États et la solidarité dans les espaces naturels.

La souveraineté des États

La France n'est soumise à aucune contrainte qu'elle n'ait librement consentie. C'est le principe de sa souveraineté. Enjeux de souveraineté, la diplomatie, la défense, la monnaie et l'accès aux ressources sont inaliénables.

La vision politique de l'Alliance Royale remet en avant la notion de souveraineté :

- **La souveraineté est la liberté des nations.** Elle est constitutionnellement reconnue comme inaliénable : la France ne peut être contrainte que par ses propres engagements, et les instances internationales comme L'ONU, l'OTAN ou toute organisation européenne n'ont aucun pouvoir sur elle qu'elle ne l'ait consenti de façon libre et réversible.
- La diplomatie, la monnaie, la sécurité et la liberté de circulation des biens et des personnes revêtent des enjeux de souveraineté et doivent donc relever de la **responsabilité nationale** au premier chef.
- **Les forces armées sont nationales** et constituent, sous l'autorité du souverain, l'expression de la nation en armes.

Les espaces de coopération

L'Union européenne, qui préfigure un État, est rejetée. L'Europe et la francophonie constituent les principaux espaces de coopération de notre pays. L'héritage chrétien de l'Europe est réaffirmé.

L'Alliance Royale considère qu'il faut affirmer notre souveraineté face aux mouvements européistes et mondialistes tout en restant résolument attachés à nos espaces naturels de coopération :

- L'Union européenne, et toute idée de Constitution, qui préfigure un État, sont donc rejetées. **La France doit sortir de l'UE** et retrouver la maîtrise de ses lois, de sa monnaie et de sa politique étrangère.
- **L'Europe est un espace naturel de coopération.** L'Alliance Royale propose de s'en tenir à des initiatives de coopération européenne, pour mener des politiques communes, principalement dans trois domaines : la sécurité, l'environnement et l'économie. L'adhésion à ces initiatives doit être libre et réversible, c'est-à-dire que tout État, souverain par principe, peut en sortir. Dans cette perspective, les instances européennes ne contraignent plus les États, mais ont pour mission de mettre en œuvre leurs directives.
- **La francophonie est le second espace de coopération :** elle est rattachée au ministère des affaires étrangères. La France y assure une présence culturelle, des alliances économiques et militaires, et contribue à la formation des élites. Les investissements dans les pays émergents francophones permettent à la fois de renforcer les liens francophones et inverser les flux migratoires.



CONCLUSION : TROIS THEMES CLES

Dans la conclusion de sa plate-forme politique, l'Alliance Royale retient trois thèmes importants, trois sujets sur lesquels elle souhaite insister. Le premier, la fin du régime des partis, parce qu'il faut en finir avec ce cancer politique. Le second, la mutation économique et sociale, parce qu'elle sous-tend toutes ses propositions. Et le troisième, la confiance en l'avenir, car, sans espérance, tout n'est qu'illusion.

La fin du régime des partis

Mettre un terme à l'hégémonie du régime des partis sur la vie publique et rendre aux Français leurs libertés politiques.

Il est à peu près généralement admis, dans une opinion publique largement conditionnée, que les partis politiques sont indispensables à l'exercice de la démocratie. Ainsi, l'idéologie républicaine nous promet la « fraternité » entre tous les Français, et le droit du peuple à diriger son destin.

Mais c'est une vue de l'esprit. La réalité est fort différente. Le coupable, c'est le « régime des partis ». Or, le « démocratisme » et le régime des partis sont consubstantiels, parce qu'il faut bien des partis politiques pour capter, le temps d'une élection, la majorité des voix, et incarner ainsi la « volonté générale ». Sans régime des partis, pas de « volonté générale », donc pas de « souveraineté du peuple », donc pas de république.

Bien sûr, le multipartisme que nous connaissons est un moindre mal par rapport aux partis uniques des régimes totalitaires comme le communisme ou le fascisme. Mais cela ne fait pas pour autant du régime des partis un système vertueux, et pour cause :

Le régime des partis divise, parce qu'il a besoin de créer des clivages pour dégager des majorités ;

Le régime des partis stérilise le discours politique, car il le réduit aux joutes électorales ;

Le régime des partis déresponsabilise les Français, car il étouffe la représentation démocratique en la remplaçant par le jeu des étiquettes ;

Le régime des partis confisque la démocratie, car il fait le jeu des oligarchies politiques, administratives, médiatiques et financières ;

Le régime des partis livre le pouvoir de fait aux technocraties, car ce sont les administrations qui, dans leur tour d'ivoire, gouvernent le pays de la manière que l'on sait.

L'un des points clefs de la plate-forme de l'Alliance Royale est de proposer une alternative au régime des partis. Pourquoi ? Pour justement redonner du sens au discours politique, pour rendre aux Français leurs responsabilités, pour renforcer la représentation démocratique et pour remettre à leur place les administrations, au service du bien commun.

Il ne s'agit pas de supprimer les partis politiques, qui seront toujours nécessaires en tant qu'associations politiques pour présenter des candidats aux élections. Mais, avec la démocratie représentative, leur rôle dans la vie publique se réduit. Les députés deviennent responsables devant leurs électeurs, et non plus devant les partis qui les ont investis, ce qui change tout. Ils siègent d'ailleurs à l'Assemblée non plus par couleur politique mais par collège et par région, quelle que soit leur appartenance partisane. La notion même de groupe parlementaire perd ainsi son sens, puisque l'appartenance à un parti politique devient en quelque sorte secondaire. Et la démocratie directe permet en outre de donner la parole aux Français, sans intermédiaires.

Avec la démocratie représentative, les débats d'idées redeviennent possibles. Ce sont les sénateurs qui, élus au suffrage universel direct proportionnel, représentent au Parlement les mouvements d'opinions, les grandes idées des Français. Le Sénat dispose de plus de recul que l'Assemblée nationale, ce qui est favorable aux débats d'idées, sans interférer trop directement dans les affaires publiques. Le sénateur n'est donc plus un représentant des notables, dont le rôle n'a jamais été clair, mais il est celui qui porte au niveau le plus haut de l'État les aspirations profondes des Français.

Avec la démocratie représentative, les fonctions électives prennent vraiment du sens et ne constituent plus vraiment des « emplois réservés » pour les apparatchiks des partis politiques. Le nombre d'élus se trouve d'ailleurs singulièrement réduit, avec seulement quatre députés par département, soit 400 au lieu de 577, avec la suppression des conseillers régionaux, puisque leur fonction est assumée par les députés eux-mêmes, et celles des conseillers départementaux.

Ainsi, par la démocratie représentative, nous affaiblissons le régime des partis. Même si les partis politiques continuent d'exister, ils pourront difficilement conserver leur hégémonie et confisquer les débats publics. Mais surtout, par cette réforme, nous coupons ce lien de dépendance des députés avec leur parti, en les rendant plus représentatifs et plus responsables. Nous redonnons aux Français une vraie lisibilité sur la représentation publique. Nous recentrons l'Assemblée nationale sur les problèmes concrets de tous les jours. Nous rendons enfin les députés au peuple en assurant une représentation des Français plus juste et plus équitable. Nous réalisons ainsi un vieux rêve royal : donner une représentation réelle au peuple de France.

Bien entendu, tout cela n'est possible que si le chef de l'État assure pleinement son rôle d'arbitre. C'est ce que les fondateurs de la Vème république espéraient de leur président, mais celui-ci n'est resté au fil des mandats qu'un chef de faction, l'élus d'un parti. Seul un roi, délié du jeu politique, mais évidemment doté de réels pouvoirs arbitraux, peut jouer efficacement ce rôle.

La mutation économique et sociale

Permettre aux Français d'assumer leurs responsabilités économiques et sociales et redonner à l'État sa juste place.

Second thème important, celui de la mutation économique et sociale. Qu'est-ce que la royauté peut apporter dans ce domaine ? Rappelons-nous que le roi est la clef de voûte d'un édifice politique, sans laquelle l'édifice ne tient pas. Mais l'édifice reste à construire.

Ainsi, la plate-forme politique de l'Alliance Royale contient de nombreuses propositions ayant des implications économiques et sociales, parmi lesquelles :

La souveraineté économique permettant la protection du tissu économique contre les agressions extérieures ou la concurrence sauvage, et l'accès aux ressources rares ;

Le Haut Conseil dont l'une des vocations est de préparer l'arbitrage du souverain dans le domaine de la justice sociale, contre la spéculation, les intérêts particuliers ou les idéologies partisans ;

La démocratie représentative avec la représentation des corps économiques et sociaux (entrepreneurs, salariés, familles et élus locaux) qui permet de remonter les préoccupations réelles des acteurs économiques et sociaux de la société ;

Le renforcement politique des régions, selon le principe de subsidiarité, pour la préservation et le développement des bassins d'emploi ;

La réforme du système social qui responsabilise les Français envers eux-mêmes et, par l'action sociale de proximité, envers les plus démunis.

Par ailleurs, la famille est renforcée, permettant ainsi le lien social et le renouvellement de la population, nécessaires à l'équilibre économique et social.

L'Alliance Royale s'exprime par ailleurs sur de nombreux sujets économiques et sociaux, en particulier dans ses positions officielles : la dette, le libéralisme, le syndicalisme, la fiscalité, etc. Mais ce sera le rôle des élus royalistes de proposer des mesures contingentes, liées à la situation du moment, comme les taux d'imposition ou la fermeture de tel site industriel. Alors que ces propositions ont pour but de proposer une refondation politique pour la France, autour de l'institution royale.

Au-delà des propositions concrètes, l'Alliance Royale appelle à une véritable refondation économique et sociale en se débarrassant, une fois pour toutes, de deux erreurs : le libéralisme et le socialisme, ou plus exactement de la combinaison de deux erreurs, le social-libéralisme. Notre société est en effet à deux étages : une couche de consommateurs, socialement et économiquement assistés, prise en charge et encadrée par l'État, et une couche libérale, très financière et internationale, adepte du mondialisme, appelée à faire des affaires, et bradant le bien commun par intérêt spéculatif. Or, l'Alliance Royale, dans ses propositions, veut replacer les acteurs économiques et sociaux au centre de la société, en les responsabilisant, vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres, sous le contrôle des responsables politiques. L'État doit revenir à son rôle de régulateur et d'arbitre et cesser de vouloir tout régenter. La réforme de la fonction publique permet de réaffirmer le sens de l'État et du bien commun ; l'administration doit cesser d'être un État dans l'État, une technocratie politisée ou une bureaucratie routinière éloignée des préoccupations des Français.

Cela ne sera possible que parce qu'il y aura, au sommet de l'édifice politique, un souverain, assisté d'un Haut Conseil et délié du jeu politique et des intérêts des groupes de pression.

La confiance en l'avenir

La France réconciliée, unie et souveraine, ancrée dans son histoire et tournée vers l'avenir, rassemblée autour de son roi.

Le troisième thème est peut-être le plus important, c'est celui de la réconciliation. Les Français ont besoin de se réconcilier avec leur passé et de rompre avec le sentiment de culpabilité véhiculé à travers toute la société. Ils ont besoin de se réconcilier avec leur identité, mise à mal par la culture mondialisée et l'afflux massif de populations étrangères sans commune mesure avec les assimilations qu'ils ont connues par le passé. Ils ont besoin de se réconcilier avec leurs concitoyens, et d'en finir avec l'esprit de désunion, de revendication voire de haine instillée par le régime républicain. Ils ont même besoin de se réconcilier avec eux-mêmes et d'affirmer leur fierté d'être Français.

Or, la France se trouve dans une crise de confiance qui lui fait douter de son avenir, et c'est cela qui la mine, qui la désunit, qui la désintègre. Mais comment avoir confiance en l'avenir lorsqu'on n'a plus confiance en ses élites ? Le sens de l'État s'est érodé avec une oligarchie technocratique, et une fonction publique enfermée dans ses privilèges. Les échecs successifs des politiques, les réformes qui n'aboutissent jamais, les promesses jamais tenues et les déclarations démagogiques et vestes retournées ont discrédité la classe politique actuelle.

Comment avoir confiance en l'avenir lorsque la souveraineté n'est plus qu'un mot ? La république, après un passé fortement nationaliste et xénophobe (auquel elle pourrait très certainement revenir par réflexe de défense), a dérivé vers l'abandon de notre souveraineté. D'abord, avec la formation d'un État

européen, qui n'est qu'une étape, puis par son attirance pour l'universel et donc le mondialisme. L'idéologie démocrate, les intérêts particuliers et l'appétit financier la poussent dans ce sens. Le président de la république, loin d'être le garant de la souveraineté, est soumis aux contraintes électorales à court terme et aux groupes de pression, financiers ou non. Face aux mouvements d'opinion, il ne peut pas regarder au-delà de la prochaine élection. La légitimité politique lui est contestée à la fois par le Parlement et par le Gouvernement, d'où l'existence d'un domaine réservé qui peut rendre incohérente la politique d'ensemble, notamment en cas de cohabitation. L'armée est de plus en plus considérée comme un service de l'État, disposant de moins en moins de moyens, et la nation en armes n'est plus qu'un souvenir.

Comment, enfin, avoir confiance en l'avenir s'il n'y a ni unité, ni sentiment d'appartenance ? Les « bonnes consciences », les « bien-pensants » et le « politiquement correct » ne cessent de nous culpabiliser quand les programmes ultra-politisés de l'éducation nationale donnent aux enfants une vision erronée de l'Histoire de France. L'immigration massive a considérablement dégradé le sentiment d'appartenance, si bien qu'aujourd'hui le patriotisme français est assimilé par les médias à la xénophobie et à la haine !

On sait bien que le sentiment d'appartenance à une nation, avec sa communauté de destin, sa culture, héritée ou adoptée, et l'unité qui en découle sont un gage d'espérance, de confiance en l'avenir. Et pourtant, l'idéologie politique issue de la révolution française (dont la république est l'héritière), crée toutes sortes de divisions, entre la gauche et la droite, entre les employés et les patrons, entre les mondialistes et les patriotes, entre les jeunes actifs et les retraités, entre la fonction publique et les entreprises privées, entre les catholiques et les agnostiques, entre les tenants d'une ouverture au monde et ceux de la préservation de nos intérêts, entre ceux qui idéalisent la France et ceux qui l'accablent. Le régime provoque la radicalisation des positions, qui tournent à l'affrontement constant entre conservateurs et progressistes, entre libéraux et socialistes. C'est le démocrate qui veut cela, car quand la « légitimité » vient d'une moitié, alors elle est contestable par l'autre. Le régime érode également le sentiment de servir le bien commun, la solidarité, car tout est calcul politique, rapport de force et corruption morale. Le sens de l'État, le patriotisme, la solidarité, elle les a revendiqués un temps, mais surtout dénaturés.

La confiance dans le système politique, l'affirmation de notre souveraineté et l'unité forgée dans le sentiment d'appartenance, voilà ce qui peut nous redonner confiance, voilà ce que le régime républicain a abandonné. C'est justement autour de ces thèmes que s'articulent de nombreuses propositions de l'Alliance Royale, capables de forger le sentiment qu'il existe une communauté de destin pour chacun d'entre nous.

On notera en particulier :

- Les prérogatives fondamentales du roi que sont la souveraineté, la justice et la cohésion nationale, assisté par son Haut Conseil ;
- L'implication politique et sociale des Français dans la démocratie représentative leur rendant leurs responsabilités et leurs libertés ;
- L'armée retrouvant son rôle d'expression de la nation en armes et renforçant à la fois le sentiment d'appartenance et de sécurité ;
- La réduction de la fracture entre la fonction publique et le privé, la place donnée à la famille et à la transmission de la culture française, la réforme de l'accès à la nationalité pour mieux assimiler les populations immigrées.

Souveraineté, justice, unité, voilà ce que la France doit retrouver pour regarder l'avenir. Mais surtout, le roi représente l'unité des Français. Il n'est pas un arriviste politique, traînant on ne sait quelles casseroles, impliqué dans des manœuvres de basse politique pour arriver à ses fins, et représentant par son élection même la division des Français. Le roi incarne l'âme du peuple qui reste fidèle à son pays. Le roi n'appartient à personne, à aucune faction, et c'est pour cela qu'il appartient à tous. Le roi représente la continuité : il regarde non seulement au-delà de la prochaine élection, mais au-delà même de la prochaine génération.

La royauté, fortement ancrée dans l'Histoire, est tournée vers l'avenir, car l'avenir n'est que la continuité du passé. Le roi n'est roi que parce qu'il a été saisi par l'Histoire. Il est un « passeur de témoin », comme nous tous, à notre niveau. D'ailleurs, contrairement à la révolution française, il ne fera certainement pas « table rase » des institutions en place, et assumera l'héritage des deux siècles de république que nous venons de connaître.

La république est au bord de la faillite. Elle a profité d'un certain génie français qui a perduré malgré tout, en perdant néanmoins lentement du terrain : il faut en finir avec elle. Et lorsque le roi sera de retour, alors la France pourra se relever, alors nous pourrons, à nouveau, regarder l'avenir avec confiance.

Alors, vive la France et vive le roi !

